

L'Exposition de 1855, plus flatteuse encore pour notre industrie que celle de 1851, devint un nouvel et décisif argument dans la querelle toujours ouverte; mais on avait bien nié la raison, on pouvait nier l'évidence; et, en outre, ce n'était pas dans le Corps législatif, composé presque uniquement de grands propriétaires comme la Chambre introuvable de 1845, que le gouvernement devait trouver des voix pour l'inviter à tenter l'expérience de la liberté.

Il l'osa enfin, en 1856, au milieu de l'éclat dont l'environnait la paix conquise en Crimée, et un projet de loi portant retrait de toutes les prohibitions, fut envoyé au Corps législatif, siégeant alors pour la dernière année de sa législature. Les murmures de 1847 se réveillèrent. Au projet primitif, on en substitua un qui proposait des droits variant de 30 à 40 0/0. L'opposition ne s'apaisa pas, et ces législateurs qui, en toute occasion, se sont montrés si dociles, dans cette seule cause, celle de leurs intérêts personnels, retrouvèrent l'indépendance et l'audace jusqu'à forcer le gouvernement de retirer son second projet de loi aussi que le premier. Mais le *Moniteur* annonça que, si elle était reculée cette fois encore par des manœuvres, la levée des prohibitions aurait lieu, ou du moins pourrait avoir lieu à partir du 1^{er} juillet 1861.

L'industrie française, disait la note officielle, prévenue des intentions bien arrêtées du gouvernement, aura tout le temps nécessaire pour se préparer à un nouveau régime commercial. Les décrets cependant modifiaient toujours quelque article des tarifs, non sans qu'il y eût toujours de l'opposition, lorsque étaient présentées au Corps législatif les lois qui consacraient ces modifications.

En 1856, lorsqu'il s'agit de lever, pour la première fois, les prohibitions, le parti protectionniste réclama une enquête, et, lorsqu'en 1859, le ministre paria d'en faire une, les mêmes agitateurs, sous le prétexte qu'il ne fallait pas détourner l'esprit public de la nouvelle guerre d'Italie, s'arrangèrent pour la faire ajourner. La guerre, heureusement, avait été rapide et glorieuse. Le gouvernement, retrempe aux sources libérales par le succès même de nos armes, et désireux de ne pas perdre son prestige, se trouva bientôt en mesure de frapper un grand coup.

Qui ne se rappelle le programme de paix et de travail que l'Empereur publia, sous sa signature, le 5 janvier 1860? Depuis longtemps, disait-il, on proclame cette vérité, qu'il faut multiplier les moyens d'échange pour rendre le commerce florissant; que, sans concurrence, l'industrie reste stationnaire et conserve des prix élevés qui s'opposent au progrès de la consommation; que, sans industrie prospère qui développe les capitaux, l'agriculture elle-même demeure dans l'enfance.

Les souverains n'ont pas, certes, le privilège du génie, ni du bon sens, ni de l'éloquence; mais la multitude le croit, et il est bon, dans les pays où règnent des monarchies, que de loin en loin leur parole confirme les vérités que les simples citoyens ont découvertes. Protégées par cette sanction, elles triomphent des préjugés les plus opiniâtres. C'est ce qui est arrivé cette fois, grâce à Dieu. Le programme disait: « Suppression des droits sur la laine et les cotons, suppression des prohibitions, traités de commerce avec les puissances étrangères. » Le monde officiel applaudit et la contagion de l'exemple réduisit les prohibitionnistes à l'isolement.

Au moment même où paraissait ce programme, achevait de se conclure le traité de commerce anglo-français, qui fut signé le 23 du même mois, et dont il est curieux d'esquisser l'histoire, car dans cette esquisse même on verra avec quels ménagements, avec quelle adresse, avec quel mystère dut agir ce pouvoir absolu de l'Empire, devant lequel on a laissé échoir en silence toutes les libertés, et qui n'a pu presque qu'en conspirant nous donner au moins en échange les commencements de la liberté de commerce.

Louis Bonaparte, au temps où il vivait en Angleterre, avait suivi avec attention les débats de la Ligue et assisté à toutes les réunions que dirigeait M. Smith, ex-président de la Chambre de commerce de Manchester et membre de la Chambre des communes; mais il n'en laissa rien apercevoir dans ses premières années d'autorité. Seulement, il s'adressa jamais un mot de blâme à M. Michel Chevalier, qui était alors seul, dans le monde officiel, à soutenir la cause de la liberté commerciale, qui, du moins, était absolument seul au conseil d'Etat, lorsqu'il s'agissait de questions importantes.

Dans le cas de peu de gravité, M. Boutaligier et M. Marchand le soutenaient quelquefois; mais voilà tout. Ce qui encourageait le plus M. Michel Chevalier, c'était la pensée que l'article de la Constitution qui accordait au président le droit de faire des traités de commerce, n'avait pas été glissé là sans raison, et qu'à un moment donné l'on s'en apercevrait.

Il fallait hâter ce moment; c'est pourquoi, chaque année, sous son impulsion, le conseil général de l'Herault donnait une forme plus accentuée à ses vœux de liberté, vœux qui n'étaient guère exprimés que dans le conseil de la Manche, où M. de Kergorlay ne bronchait pas, dans celui de la Charente-Inférieure et dans celui du Rhône.

Ce rôle d'agitateur toujours sur la brèche donnait à M. Michel Chevalier, en sa qualité de conseiller d'Etat, de personnage gouvernemental, une autorité dont aucune autre des partisans et des promoteurs de la science économique ne pouvait jouir;

mais pour préparer une négociation effective entre les deux peuples, il ne suffisait pas qu'il eût en France un conseiller d'Etat déterminé à tout risquer pour la faire réussir, il fallait qu'il y eût en Angleterre un homme avec lequel ce conseiller d'Etat pût s'entendre.

C'est alors que Michel Chevalier se lia plus intimement avec M. Cobden qu'il connaissait déjà pour l'avoir vu en 1847 à Paris, lors de son voyage en France. A la première proposition, M. Cobden répondit: « Un traité! Le Parlement n'en voudra pas. » C'était le moment où, à l'occasion d'une pétition qui dénonçait au Sénat comme inconstitutionnelle la suspension de l'échelle mobile, les membres du parti prohibitionniste faisaient contre MM. Rouher et Baroche une sortie d'une insigne violence. M. Cobden, quelque désireux qu'il fût de voir l'alliance se contracter, ne comptait donc guère sur le succès.

M. Michel Chevalier, se tenant pour assurer que les dernières résistances n'avaient fait qu'affermir la volonté que le gouvernement français avait d'en finir avec une question dont la solution était si nécessaire, se rendit une seconde fois en Angleterre sous un prétexte quelconque, celui, je crois, de voir les membres du comité de l'uniformité des poids et mesures dont il était président, et il pria notre ambassadeur (c'était M. de Persigny) de s'adresser à lord John Russell tandis que M. Cobden parlerait à M. Gladstone.

Une fois celui-ci prevenu, M. Michel Chevalier l'alla voir, et, sans lui cacher qu'il n'avait aucun pouvoir, il l'entretenait de la nécessité où étaient les esprits sérieux de s'unir pour profiter du moment, et il lui assura que si l'Angleterre faisait la première quelque chose pour nos vins, on aboutirait cette fois à un traité. Déjà, en 1856, il avait parlé ainsi à lord Clarendon qui se montrait fort disposé à faire les avances nécessaires, mais lord Palmerston avait tout refusé.

L'assurance de M. Michel Chevalier décida M. Gladstone, qui demanda seulement si la Constitution autorisait l'Empereur à conclure seul un traité, et qui, sur la réponse affirmative, promit son concours, et sur l'heure même. C'est lui, en effet, qui fit disparaître toutes les difficultés. Il offrit de supprimer entièrement les droits sur les articles de Paris et de Lyon et fit espérer une très-forte réduction du droit des vins. M. Michel Chevalier voulait que le gallon ne payât pas plus d'un shilling.

De retour à Paris, M. Michel Chevalier s'ouvrit à MM. Rouher et Fould, ses anciens amis et ensuite raconte tout à l'Empereur. Sur le conseil de M. Cobden, qui voulait que le projet du traité fût populaire en Angleterre et qu'il fût, pour cela, soutenu par des gens populaires, on s'était adressé à M. Bright. Celui-ci, sur la proposition d'un tarif conventionnel dont aucun droit ne dépasserait 30 0/0 jeta aussitôt feu et flamme, et son enthousiasme ne se ralentit plus. Pendant que M. Bright recrutait pour la cause, M. Cobden allait en France et arrivait à Paris presque en même temps que M. Michel Chevalier.

C'est un matin de la fin du mois d'octobre, à Saint-Cloud, que l'Empereur avait reçu celui-ci; il reçut M. Cobden le même jour, à trois heures et, en donnant son approbation à tout ce qui avait été fait, il recommanda la discrétion pour qu'aucun orage ne survint. Il était en effet nécessaire de ne donner l'aveil à personne, et quelques uns des ministres, M. Walewski, par exemple, ne devaient pas être avertis sur-le-champ. Au bout de quelques jours, l'Empereur dit à MM. Rouher et Fould qu'on pouvait commencer les négociations de fait. Peu après M. Baroche fut mis dans la confidence.

Les négociateurs furent tout à coup inquiétés, au mois de novembre, lorsque l'Empereur parla d'une enquête qu'il lui paraissait convenable d'opérer; mais cette enquête préparatoire consista en quelques invitations faites à des industriels distingués, comme les Schneider ou les Dollfus de l'aller voir les dimanches pour causer de ce grave sujet. On pouvait donc travailler toujours sans crainte des crailleries.

Le ministère n'ignorait plus rien. On comptait M. Magne et le maréchal Vaillant parmi les opposants; mais M. Thouvenot était favorable; M. Chasseloup-Laubat l'était aussi, dans une mesure moindre peut-être; M. Delangle restait neutre; quant au prince Napoléon, son ardeur ne laissa pas de réchauffer le zèle d'autrui. Dès la fin de novembre 1859 était arrêtée la convention qui fut publiée le 23 janvier.

Toute la négociation avait été conduite dans le cabinet de M. Rouher, entre MM. Rouher et Cobden seuls, et sans l'intervention d'aucun directeur général, pas même de celui des douanes, tant il était indispensable de s'envelopper de silence. On pouvait enfin tenir pour certain que, s'ils en avaient été avisés, les gens qui, tout conservateurs qu'ils étaient, avaient menacé Louis-Philippe de lui faire construire des barricades, n'auraient pas reculé devant les extrémités pour empêcher le gouvernement nouveau de mener à terme cette conjuration de bien public.

M. Cobden se concertait de son côté avec M. Michel Chevalier, qui étudiait tous les détails et dont le plan primitif prévalait presque en entier. Detail piquant qu'il est curieux de conserver. M. Michel Chevalier faisait transcrire les pièces du traité par sa femme, et M. Rouher par la sienne.

Quand tout fut bien réglé, lord Cowley intervint officiellement, et M. Baroche aussi, en sa qualité de ministre des affaires étrangères par interim. M. Magne essaya inutilement d'arrêter l'Empereur. C'en était fait de la prohibition.

On ne s'était pas, du reste, avancé au-delà d'un système de droits protecteurs de 30 0/0, au maximum; mais la grande enquête, l'enquête promise en 1852, si jamais on faisait un traité important, l'enquête supérieurement conduite, il faut le dire, par M. Rouher, permit d'être sans crainte beaucoup plus libéral qu'on avait espéré pouvoir l'être.

L'épreuve était de nature à embarrasser car le conseil supérieur de l'agriculture et du commerce devant lequel cette enquête devait nécessairement s'instruire, n'était pas composé de partisans de la liberté du commerce. M. Poucher n'en fut pas moins d'avis de le prendre tel qu'il était, en remplissant seulement les places vacantes.

Les travaux de l'enquête, fort habilement conduits, comme nous venons de le dire, ont été recueillis en sept grands volumes in-folio qui resteront comme la preuve, non-seulement de la nuisance d'avenir de notre industrie, mais aussi et surtout de l'incroyable injustice avec laquelle on avait sacrifié constamment les intérêts du public et les chances de développement de nos manufactures, même à une coalition de manufacturiers, qui n'étaient même pas d'accord entr'eux pour exploiter leurs privilèges, et qui, au moment du débat officiel, se sont contredits de la manière la plus étrange.

C'est une mine féconde en renseignements pour l'industriel, pour l'économiste, pour l'homme d'Etat, pour quiconque veut étudier de près toute cette histoire encore si présente, mais heureusement close, de la prohibition et de la protection systématiques.

PAUL BOITEAU.

Décembre, 1863.

Telle est l'œuvre qui a compromis le travail et la prospérité publique! Telle est l'œuvre qu'on voudrait à tout jamais imposer à la France!

(Presse)

MIRÈS

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, 20 mars.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Comme vous le pensez bien on s'occupe beaucoup de la brochure qui a paru hier. Il est facile de remarquer trois nuances d'appréciations: les uns proclament que c'est un document d'une haute importance, parce qu'il est le commentaire concis, énergique de l'édifice national, élevé à deux reprises par la dynastie impériale; ainsi parlent ceux qui d'ordinaire soutiennent la politique du gouvernement; les autres affectent une sorte de dédain, ou mélangent à l'expression de leur curieuse quelques réflexions ironiques; c'est ainsi que le *Journal des Débats* disait hier: « On se demandait avec frottement quelle plume serait digne d'écrire cette œuvre destinée à un tel relâchement, et voilà que pour la composer il a suffi d'une paire de ciseaux. »

D'autres enfin, éloignés de tout parti pris d'admiration ou de dénigrement, constatent que cette brochure constitue la véritable synthèse des actes des deux Empires; qu'elle ne pouvait être œuvre de polémique et qu'elle devait se renfermer dans un simple exposé des faits. Ces derniers nous semblent dans le vrai quand ils jugent que l'impérialisme n'avait pu écrire une brochure analogue à toutes celles que nous avons vues paraître depuis dix ans et dont les noms ne sont même pas restés. On nous dit d'ailleurs, et nous ne serions pas éloigné de le croire, que, au dernier moment, l'auteur a cru devoir supprimer la préface qui resumait, au point de vue dynastique, la morale politique des faits exposés. Par conséquent, il est probable que cette œuvre ne donnera pas un aliment à la polémique des journaux, car les critiques ne pourraient guère s'exercer que sur cette double question: Faut-il en conclure que l'Empereur considère comme achevé le couronnement de l'édifice? ou bien faut-il supposer qu'il présume un prochain plébiscite. Pour ma part, si j'avais à formuler mon humble sentiment, je répondrais: oui, à la première question et; non, à la seconde.

Le prince Napoléon est attendu après-demain à Paris. Le but de son voyage est toujours le sujet de nombreux commentaires: la reconstitution d'un royaume de Pologne, la création de l'Empire d'Allemagne au profit de la maison royale de Prusse, des compensations pour la France du côté du Rhin, tel aurait été le programme que le prince aurait essayé de faire adopter comme base d'une paix durable. A-t-il réussi; a-t-il échoué? Ceux qui se disent bien informés prétendent qu'il n'a ni réussi ni échoué et que sa mission, toute officielle, sera le point de départ de négociations confidentielles entre les cabinets. Vous voyez que nous n'en sommes pas beaucoup plus avancés.

L'expiration prochaine des pouvoirs de M. Schneider comme président du Corps législatif avait été le prétexte ou l'occasion de bruits dont quelques-uns n'étaient pas tout à fait sans fondement. Il paraît certain qu'un fauteuil de sénateur, on dit même la vice-présidence du Sénat, a été offerte à M. Schneider avec le grand cordon de la Légion d'honneur s'il se retirait de la présidence du Corps législatif. M. Schneider aurait témoigné son désir, si des raisons de santé l'obligeaient à abandonner le fauteuil de président, à conserver son titre de député.

D'un autre côté, on a peut-être eu tort de dire que dans le monde officiel il n'a-

vait jamais été sérieusement question de l'élevation du baron Jérôme David à la présidence; car il en a été question un moment, et très sérieusement. Mais, quand on parle du monde officiel, il faut avoir soin d'en dégager la volonté souveraine, qui, en pareille matière, décide en dernier ressort. Or, je crois savoir que l'Empereur, malgré le dévouement à toute épreuve du baron David, et une certaine capacité qu'il ne faut pas nier, n'avait fait aucune promesse à cet égard; c'est seulement dans son entourage que de hautes influences s'exerçaient en faveur du plus jeune des vice-présidents. Que les amis du baron David aient pu croire sa nomination certaine, ce n'est là qu'une erreur de zèle ou d'amitié; et je pense qu'il ne faut tirer aucune conséquence ironique du désir manifesté par M. David de visiter les appartements particuliers de l'hôtel de la présidence et d'examiner ce merveilleux service de table que le président Armand Marrast avait fait exécuter sous la République à la manufacture de Sévres.

On dit que le 1^{er} avril paraîtra le décret qui nommera M. Schneider président pour l'année qui suit.

Hier soir, à la réception des Tuileries, l'Impératrice, devant un grand nombre de personnes parmi lesquelles étaient plusieurs députés, a félicité, dans les termes les plus flatteurs, M. Pinard du dernier discours qu'il a prononcé au Corps législatif, et dans lequel il a exposé sa doctrine relative à la formation du grand parti conservateur.

Une partie des troupes d'occupation de l'état pontifical rentre en France. Cette mesure est motivée par le défaut de logements salubres pour nos soldats: le principe de l'intervention est maintenu aussi énergiquement que jamais.

La 1^{re} chambre a condamné, pour offense envers le Corps législatif, M. Jules Richard à deux mois de prison et 5,000 francs d'amende, et M. Grenier à 1,000 fr. d'amende. La durée de la contrainte par corps pour M. Richard est de deux ans. On ne doute pas que les condamnés n'interjettent appel du jugement.

La France revenant sur les troubles de Toulouse, dit ceci: « Les sociétés secrètes, toujours à l'affût d'une occasion pour jeter le trouble et fomenter le désordre, avaient organisé cette manifestation. La France croit-elle sérieusement à l'existence de ces sociétés secrètes? »

Nouvelle augmentation de l'emprunt de la Banque. Pour peu que l'emprunt ne soit pas émis avant trois semaines, nous arriverons à un milliard 200 millions.

La fête de la Mi-Carême a été favorisée hier par un temps magnifique; l'air était vif, mais sec. Toutes les administrations et presque tous les magasins étaient fermés dans l'après-midi et vers trois heures la foule devint compacte sur les boulevards, et les grandes voies de communication, c'était le Carnaval des blanchisseuses, et à part la promenade des bœufs et des chevaux gras, la Mi-Carême présente toujours un aspect plus animé que le mardi gras.

En attendant que nous annexions la Belgique, voici Alexandre Dumas qui est en train de la conquérir, ou plutôt, c'est la Belgique qui s'offre à lui. Il s'est fondé à Anvers sous le titre de « Cercle philanthropique des Mousquetaires », une société qui organise des crèches et des écoles pour les enfants. Ses membres ont offert la présidence d'honneur à Alexandre Dumas, et l'offre a été acceptée avec empressement.

L'issue du drame de la Meilleraye a fait remettre sur le tapis la question des réparations que la loi devrait donner à ceux qui ont été poursuivis, emprisonnés, flétris par la présomption de la culpabilité, et en définitive reconnus innocents. Il y a là évidemment une réforme qui tôt ou tard sera introduite dans la législation, et l'on assure que de savants juristes consultés l'étudient en ce moment.

CH. CAHOT

CHRONIQUE DU JOUR.

Le 16 mars, le fils de l'Empereur a accompli sa douzième année. C'est la première fois, depuis bientôt un siècle, que l'héritier présomptif du trône de France atteint l'âge de douze ans dans le pays qu'il est censé devoir gouverner.

Le fils de Louis XVI mourut au Temple à neuf ans; le roi de Rome quitta la France à trois ans. En 1830, le duc de Bordeaux n'avait pas dix ans. Le comte de Paris venait d'atteindre sa neuvième année en 1848 lorsqu'éclata la révolution.

Le prince Henri de Bourbon, frère du roi d'Espagne, qui est brouillé avec sa famille et privé de ses fonctions, de ses pensions et de son rang à la cour, a été reçu mercredi franc-maçon au Grand-Orient de France, en même temps qu'un ouvrier peintre.

M. Jefferson Davis, l'ancien président de la Confédération du Sud en Amérique, vient d'être nommé directeur d'une ligne de chemin de fer à construire du Texas au Pacifique.

On lit dans une correspondance parisienne du Nord:

« Il n'est bruit en ce moment que des parties énormes qui se jouent dans certains cercles de high-life: on parle d'une perte de 490,000 fr. faite en quinze heures consécutives de jeu, par un jeune mari.

Mais il y a eu des grains et des pertes de 100,000 fr., en foule: on se préoccupe à peine de celles-là. »

Il a été question dans les journaux d'une disgrâce complète dans laquelle serait tombé l'archiduc Henri, oncle de l'empereur d'Autriche, à la suite d'un mariage conclu avec une jeune artiste du théâtre de Graz. On assure aujourd'hui que les renseignements donnés à cet égard sont inexacts. L'empereur François-Joseph a, paraît-il, acquiescé au mariage de son oncle et anobli la jeune femme; elle prendra le titre de baronne. Seulement, sa réception à la cour a été remise à une époque qui sera ultérieurement fixée par l'empereur. En attendant, les nouveaux mariés se sont dirigés vers la Suisse française, où ils passeront la lune de miel.

Il est de nouveau question, paraît-il, de remettre complètement au préfet de police la direction de la sûreté générale dans l'Empire, c'est-à-dire de rendre ce service tout à fait distinct et indépendant du ministère de l'intérieur.

Ils sont gracieux pour nous les Anglais! L'affiche de l'Alhambra annonce que mademoiselle Finette est engagée pour danser le *Cancan*, danse nationale de la France.

Savez-vous comment on appelle les dorés des saints Maurice et Lazare? Les chevaliers du sixième paquet. Pour la chronique du jour: A. DORMEUR.

Bulletin Commercial

Roubaix, 21 mars.

Contre l'attente générale, le nombre des acheteurs a été fort restreint sur notre place depuis quinze jours, et il s'est traité fort peu d'affaires; c'est une réaction assez naturelle après les grandes opérations faites précédemment, et les acheteurs préfèrent s'abstenir que de payer une trop forte hausse en ce moment, à la fin d'une saison.

Cependant, la vente semble se ranimer plusieurs et aujourd'hui par l'arrivée de mademoiselle Finette, qui paraissent décidées à entrer dans le mouvement, et qui acceptent de bonne grâce la petite hausse demandée depuis quinze jours.

Il n'en est pas moins fâcheux pour la fabrique de Roubaix que cette augmentation dans le prix des matières premières arrive ainsi à la fin d'une saison. Les prix des tissus sont faibles, et il y aurait pour tout le monde trop de tirage pour les augmenter sensiblement; on préférerait s'abstenir, et écourter la saison. C'est tout au plus si l'on a pu demander et obtenir 5 à 8 p. 0/0 pour les tissus qui sont bien recherchés, tout en continuant à vendre l'ancien stock dans les mêmes conditions qu'en décembre et janvier.

Les fabricants supportent donc pour l'instant tout le poids de la hausse, et ce n'est pas avant qu'ils puissent espérer trouver une compensation aux prix élevés qu'ils paient.

Presque toutes les autres industries du pays ont fait leur mouvement de hausse; la filature de coton a obtenu 25 p. 0/0 d'augmentation pour les gros numéros, qui sont d'un emploi presque exclusif, et travaille maintenant à des prix qui paraissent rémunérateurs; les laines peignées sont aussi fort recherchées avec faveur d'au moins 15 p. 0/0 — les laines brutes d'Irlande et de Kent ont augmenté de 8 à 10 p. 0/0; mais les laines de Hollande, qui avaient baissé considérablement en décembre, obtiennent bien 20 p. 0/0. Les prétentions des détenteurs de ce dernier pays deviennent même exagérées. Les laines du levant sont aussi l'objet d'une bonne demande, avec 40 à 45 p. 0/0 de hausse selon qualité. — La filature de laine à façon obtient un quart et même un demi-centime de plus au numéro. Les tissages mécaniques à façon trouvent facilement de l'ouvrage avec quelques centimes de hausse au mètre.

Les ouvriers tisserands ont profité de ces circonstances pour se mettre en grève et obtenir un accroissement dans leurs salaires; presque partout l'augmentation a été accordée, et tout est rentré promptement dans l'ordre.

Quelques personnes prudentes regrettent la rapidité avec laquelle la hausse est menée, et voient dans cette activité fébrile que l'on cherche à imprimer aux affaires quelque chose de facile qui leur fait craindre pour l'avenir. Ces personnes voient dans tout ce mouvement l'action de la spéculation, plutôt que l'expression de besoins sérieux. Les esprits ne sont pas encore assez rassurés pour ouvrir une grande campagne de hausse: qu'on lise dans les journaux qu'on n'a pas semé de blé en Algérie, et que les récoltes ont une mauvaise apparence dans le Midi; que le journal le *Pays* publie un article sur la guerre et les frontières naturelles, et voilà nos haussiers les plus ardents qui se mettent à trembler; comment peut-on travailler avec confiance dans de pareilles conditions?

Quoique nous ne partagions pas cette manière de penser, il est de notre devoir de traduire toutes les nuances de l'opinion sur notre place. Nous croyons qu'il faut se délier de l'exagération dans les deux sens, qu'il faut profiter de l'impulsion de hausse qui existe, qu'elle soit naturelle ou factice, et que le pire serait de se laisser